

l'implication canadienne. Le prolongement du bilinguisme canadien sur le plan international, la participation du Canada à la francophonie constituent un élément fondamental et permanent de sa politique étrangère. L'existence et la vitalité des Canadiens d'expression française offrent la possibilité et la chance de développer des rapports, des liens de solidarité et de coopération avec de nombreux pays en Europe, en Afrique, au Proche-Orient, en Océanie, en Amérique du Nord et en Asie qui, pour des raisons historiques diverses et à des degrés variés, utilisent le français comme langue de communication. Il en va de même des possibilités de contacts et d'échanges fructueux avec un grand nombre d'autres pays à travers ces mêmes continents qui partagent avec l'autre communauté canadienne d'expression anglaise l'usage de la langue de Shakespeare. C'est, il me semble, une situation exceptionnelle pour un pays jeune et dynamique comme le nôtre d'avoir pour ainsi dire des liens naturels de compréhension avec plus de la moitié des pays du globe.

● (2010)

Dans ce contexte, nous avons donc établi un réseau de représentation diplomatique bilatérale avec tous les pays francophones. Nous avons développé avec eux un important programme de coopération pour le développement. Nous avons amorcé un dialogue politique sur les grandes questions internationales et nous sommes enfin devenus membres de toutes les organisations francophones multilatérales.

Cet effort de rapprochement n'est pas du reste le fait du seul gouvernement central. C'est une question d'intérêt pour tous les Canadiens et qui bénéficie d'ailleurs à tous les Canadiens, comme le Commonwealth implique l'ensemble des Canadiens. Si très tôt le Québec s'est tout naturellement intéressé à la francophonie, le gouvernement fédéral pour sa part s'est employé à encourager les gouvernements des autres provinces à forte population francophone à y jouer également un rôle actif. C'est ainsi par exemple que les représentants des quatre provinces, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et le Québec, bien sûr, ont fait partie de la délégation canadienne à la Conférence constitutive de 1970 de l'Agence de coopération culturelle et technique. Principal foyer de la langue et de la culture françaises au Canada, le Québec, en accord avec le gouvernement fédéral, a occupé dès le début une place spéciale dans la francophonie gouvernementale par le truchement de son statut de gouvernement participant à l'Agence.

En décembre 1977 le Nouveau-Brunswick, d'expression française à 42 p. 100, a sollicité du gouvernement fédéral le même statut du gouvernement participant. Qu'est-ce au juste que ce statut de gouvernement participant? Ce statut permet aux gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick de participer pour leur propre compte mais au sein de la délégation canadienne aux activités et programmes de l'Agence. Ce statut leur permet d'avoir un siège et une plaque d'identité à la table des délibérations avec droit de parole. Ce statut leur permet de communiquer directement avec l'Agence sur les questions d'organisation de programme. Ces deux gouvernements participent financièrement au budget de l'Agence. Leur contribution également identifiée est calculée comme fraction de celle du Canada et en fait partie intégrante.

Ce statut élaboré par le gouvernement canadien est absolument unique en son genre. Des modalités semblables n'existent nulle part ailleurs dans le monde, en vertu desquelles le

Relations Nord-Sud

gouvernement fédéral accorde à un gouvernement d'une des provinces ou d'un des États fédérés ou provinciaux un statut de gouvernement participant pour son propre compte au sein d'une organisation internationale ou régionale. Cela n'existe nulle part ailleurs dans le monde et, à mon avis, c'est là le plus bel exemple de la souplesse du gouvernement fédéral dans la mesure où il est possible de permettre aux gouvernements provinciaux dans les domaines qui relèvent de leur propre juridiction et qui sont compatibles avec la politique étrangère du Canada de participer de plain-pied dans les organisations internationales.

Des mécanismes d'information et de consultation ont été établis entre ces deux gouvernements participants et le gouvernement fédéral pour assurer une participation active et originale de ces trois gouvernements, tout en assurant une unité d'action canadienne au sein de la communauté des membres de l'Agence.

Le Canada participe à tous les programmes de l'Agence. Il tient à maintenir un équilibre entre les volets culturel et technique. A cet effet, il a proposé, en 1975, la création du programme spécial de développement, le PSD, inspiré du *Commonwealth Fund for Technical Cooperation*. Alimenté par des contributions volontaires, le PSD étudie et réalise des programmes modestes d'assistance technique correspondant à des besoins exprimés par tout membre de l'Agence, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de la recherche, de l'agriculture, de la santé et des communications sociales. En créant le PSD le Canada a voulu donner un second souffle à l'Agence, et en faire un instrument concret de solidarité en complément des aides bilatérales et multilatérales plus importantes.

Je pourrais même dire, monsieur le président, que depuis un an que je remplis les fonctions de conseiller auprès du premier ministre (M. Trudeau) et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) pour les rapports avec les pays francophones, nombreux sont les pays qui m'ont dit que leur intérêt à l'Agence est directement relié à ce volet des coopérations aux niveaux social, technique et économique, et que beaucoup d'entre eux s'y intéresseraient beaucoup moins si l'Agence devait limiter ses activités uniquement à la défense et à l'illustration de la langue française. C'est donc dire que le Canada a vu juste lorsqu'il a insisté pour que l'Agence ait également un volet très important de coopération économique sociale en sus de la dimension culturelle. L'Agence est devenue tout récemment un lieu de rencontres ministérielles sectorielles. La première de ces rencontres regroupa à Luxembourg en 1977 les ministres de la Science et de la Technologie. La deuxième réunissait à Paris, en septembre 1980, les ministres de la Justice où je représentais d'ailleurs le gouvernement canadien, de même qu'en mars 1981 également à une conférence des ministres de l'Agriculture où j'avais l'occasion de représenter mon collègue qui est titulaire de ce portefeuille. Les ministres de la Culture se rassembleront à Cotonou en septembre 1981. D'autres réunions ministérielles auront lieu en 1982 et durant les années suivantes. Lentement mais sûrement l'Agence devient le foyer principal et privilégié de la francophonie. L'un des objectifs du gouvernement canadien est que l'Agence regroupe sous des formes diverses la plupart des activités de la francophonie internationale. Mais lorsque nous parlons de francophonie internationale, il faut bien se garder